

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

## Grand jeu-concours Culture en Occitanie

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Sabine TANGATY de la société Amore Mondo, par Amour des Voyages, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 838483683 dont le siège social est situé au 190 route de la Ligne Paradis, 97410 saint-pierre, REUNION, organise du 08/08/2018 au 08/09/2018, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «GAGNEZ DES LOTS CULTURELS EN OCCITANIE», selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu concours est un partenariat entre Amore Mondo et les sociétés suivantes :  
Pays d'Oc.com, organisme réceptif et fournisseurs de visites culturelles en Occitanie  
Et  
L'hôtel Le Palladia 4\* situé à Purpan à Toulouse.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Les informations recueillies, notamment les noms et coordonnées doivent être exactes faute de quoi le joueur, même s'il venait à être tiré au sort, sera disqualifié.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site [www.amoremondo.com](http://www.amoremondo.com) aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue en aimant chacune des trois pages facebook citées ci dessous :

Amore Mondo : <https://www.facebook.com/AmoreMondo.ParAmourDesVoyages/>

Pays d'Oc.com : <https://www.facebook.com/PaysDoccom/>

Hôtel Le Palladia : <https://www.facebook.com/Hotel.Palladia/>

Puis en partageant celle d'Amore Mondo <https://www.facebook.com/AmoreMondo.ParAmourDesVoyages/>

Puis enfin en visitant notre site internet (<https://www.amoremondo.com/jeux-concours>) pour répondre à 3 questions.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible, entre autre, depuis la page Facebook d'Amore Mondo, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

#### ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort le 09/09/18 parmi les participants ayant répondu correctement aux 3 questions et ayant aimées les 3 pages facebook et partagée celle d'Amore Mondo.

Le gagnant sera contacté dans les 2 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Lorsque le gagnant sera contacté, il devra fournir une réponse rapide quant à la date choisie, si le choix est possible.

#### ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Le gagnant remporte un seul lot.

Lots en jeu :

Lots offerts par Pays d'Oc.com

2 places pour l'Octobus Albi / Cordes-sur-Ciel

2 places pour l'Octobus Carcassonne

5 places pour les visites Les histoires de l'Histoire

Lots offerts par l'hôtel le Palladia :

2 places pour le concert de Strauss du dimanche 7 octobre 2018 à 11H00 hors restauration.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. Si les réponses données aux deux questions éliminatoires sont fausses, le participant sera d'office exclu du tirage au sort.

#### ARTICLE 7 –ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement y compris le fait que le choix de la date est subordonné aux disponibilités en temps réel.

#### ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.